

Madame Véronique BASCOUL
Directrice
Direction de l'Animation
Socioculturelle
Maire de TOULOUSE
Site Bonnefoy

Objet : Déploiement du télétravail

Madame la Directrice,

Nous tenons à porter à votre attention le fait que certains agents de la DASC souhaiteraient pouvoir bénéficier de jours de télétravail supplémentaires. En effet, leur activité étant télétravaillable et considérant le contexte sanitaire anxigène et le risque de contamination au virus très élevé, les agents veulent éviter de s'exposer inutilement aux risques d'une contamination éventuelle.

Pour rappel, ce nouveau mode de travail est fortement préconisé d'une part par la note de service G-2020-027 qui prolonge 30 juin 2021 le déploiement du télétravail mais également et dernièrement par la Circulaire n°6246/SG du 5 février 2021 du Premier Ministre.

Ainsi, il nous apparaît encore plus censé et justifié d'appliquer, sans délai, le principe de précaution en autorisant les agents demandeurs, dont les missions le permettent, à exercer le télétravail au maximum des jours accordés. Ceci dans un souci d'apaisement des craintes et angoisses légitimes des agents liées à la situation pandémique et conformément aux recommandations sanitaires gouvernementales.

Nous vous demandons donc de bien vouloir accorder des jours supplémentaires de télétravail aux agents concernés afin de leur permettre de poursuivre leurs missions dans des conditions de travail optimales, gage d'un service public qualitatif.

Certains que vous porterez un réel intérêt à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
Pascal MAYNAUD



Copies : Mme RAZ - SORH, DGRH Relations Sociales